

T

ECOPLI

M 20 g

Validité
permanenteASSOCIATION DIOCÉSAINE DE VERSAILLES
AUTORISATION 83763
78019 VERSAILLES CEDEX

✓ Expédiez-la sans l'affranchir

Merci de votre participation !



AIDER L'ÉGLISE UN GESTE DE LUMIÈRE

Léguer ou faire une donation à l'Église est un geste de générosité profond, qui résonne bien au-delà de l'instant présent, en permettant notamment de :

- **Former les séminaristes, nos futurs prêtres** et assurer ainsi une relève pour guider les futures générations.
- **Protéger et préserver notre patrimoine religieux** en entretenant et rénovant nos lieux de culte.
- **Transmettre la foi aux enfants et aux jeunes** à travers le catéchisme, l'aumônerie et les événements exceptionnels (Frat, JMJ...)
- **Prendre soin** des personnes fragiles, seules, handicapées ou démunies. Aider l'Église à vivre une authentique charité évangélique.
- **Célébrer la vie** à travers les sacrements de la vie chrétienne et les temps de prière.

● LEGS & DONATIONS ●

VOS QUESTIONS SONT **ESSENTIELLES**

- Quel type de legs ou de donation sera le plus adapté à ma situation ?
- Puis-je donner seulement une partie de mon patrimoine à l'Église ?
- Mes proches seront-ils d'accord avec ma décision ?
- Quelles sont les démarches à suivre ?
- Comment serez-vous prévenus ?
- Puis-je vous rencontrer, et si possible à mon domicile ?
- Comment sera utilisé mon soutien ?

DANS UN PROJET DE TRANSMISSION, LES QUESTIONS SONT NOMBREUSES

Au diocèse, Agathe est à votre disposition pour vous répondre gracieusement, en toute transparence et en toute confidentialité, afin de vous guider dans vos démarches en vous apportant les garanties du bon respect de vos volontés.

Contactez-moi pour un accompagnement personnalisé.



Agathe de la Villéon

Chargée des libéralités

agathe.delavilleon@catholique78.fr

01 30 97 67 54

16, rue Monseigneur Gibier
78000 Versailles

www.catholique78.fr



FAIRE UN LEGS, UNE DONATION,
SOUSCRIRE UNE ASSURANCE VIE
À L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN YVELINES,

C'EST SIMPLE & ESSENTIEL

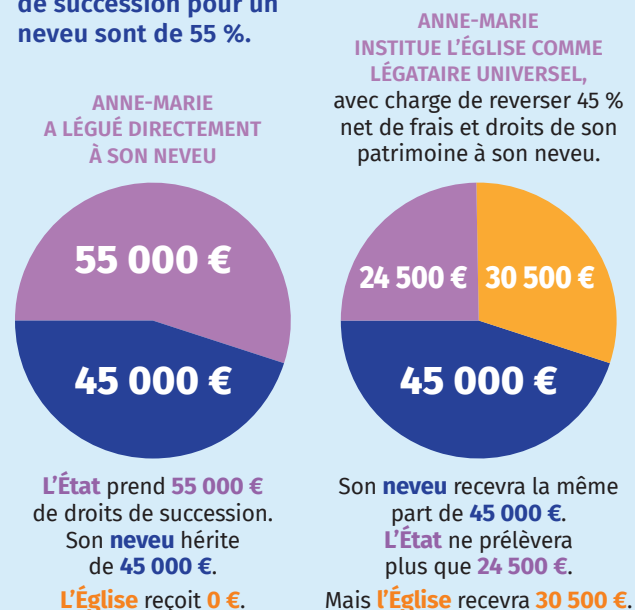


JE N'AI PAS D'ENFANT, je souhaite transmettre à l'église LE LEGS UNIVERSEL AVEC CHARGE

Par testament, vous transmettez un patrimoine inchangé à vos proches. Seule la part des droits de succession prélevés par l'État diminue au bénéfice de l'Église.

EXEMPLE :

Anne-Marie n'a pas d'enfant mais un neveu à qui elle lègue tout son patrimoine qui s'élève à 100 000 €, tout en sachant que les droits de succession pour un neveu sont de 55 %.



Association diocésaine de Versailles est habilitée à recevoir des legs. Selon les dispositions du testament, le diocèse redistribuera ensuite les sommes prévues à chacun des bénéficiaires (paroisse, autres héritiers désignés). Le diocèse est exonéré des droits de succession.

POUR TOUS 3 FAÇONS DE TRANSMETTRE À L'ÉGLISE FAIRE UN LEGS

Le legs permet de planifier, dès aujourd'hui, la **transmission d'une partie ou de l'ensemble de vos biens à l'Église des Yvelines après votre départ.**

Pour formaliser votre intention, il est nécessaire de rédiger un **testament** en faveur de l'Association Diocésaine de Versailles, de préférence avec l'aide de votre notaire.

Une fois établi, vous resterez maître de votre testament. Vous pourrez, en effet, le modifier ou l'annuler à tout moment.

FAIRE UNE DONATION

Au moyen d'une donation, vous pouvez **transmettre, dès aujourd'hui, de manière temporaire ou définitive**, un ou plusieurs biens mobiliers (numéraire, titres...) ou immobiliers (résidence, terrain...).

Ce processus se formalise chez votre notaire à travers la signature d'un **acte de donation**, en votre présence et celle d'un représentant du diocèse.

TRANSMETTRE SON ASSURANCE VIE

Pour **transmettre** à l'Église des Yvelines, **après votre départ, le capital** figurant dans votre **contrat d'assurance vie**, vous pouvez inscrire dans la **clause bénéficiaire** :

« Le diocèse de Versailles, 16, Rue Mgr-Gibier, 78000 Versailles » ou le nom de votre paroisse avec son adresse.

Vous pourrez, à tout moment, modifier ou annuler cette clause si vous le souhaitez.

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION PERSONNELLE, IL EXISTE UN MOYEN ADAPTÉ POUR AIDER L'ÉGLISE.

Contactez-nous pour un entretien confidentiel, gratuit et sans engagement.



RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À VOTRE SUCCESSION

Je souhaite recevoir une brochure complète d'information sur les legs, donations et assurances-vie au bénéfice de l'Église catholique en Yvelines.

Mes coordonnées

☐ Mme ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Paroisse :

Je souhaite être contacté(e) par :

☐ Courrier

☐ E-mail

☐ Téléphone

De préférence :

☐ En semaine

☐ Le samedi,

entre h et h

Dans le cadre de la RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données, conformément à notre politique de confidentialité. Ces droits peuvent être exercés, par courrier électronique à donateurs@catholique78.fr, par téléphone 01 30 97 67 78 ou par courrier à l'attention du service donateurs Association diocésaine de Versailles, 16 rue Mgr Gibier - 78000 Versailles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous adresser à notre Délégué à la protection des données à dpo@catholique78.fr